

Daniel SCHMICKRATH

70, rue Albert Berthelot 77420 Champs-sur-Marne
Tél. +33 1 43 08 53 01 +33 6 85 62 25 65
info@schmickrath.eu schmickrath.eu

SILICRAFT 111 PARTIE B

**1. Identification produit et fournisseur**

1.1 Information Produit

Nom commercial : **SILICRAFT 111 Partie B**

1.2 Emploi : Silicone poly addition pour la prise d'empreintes (usage industriel)

1.3 Indication sur le producteur/fournisseur

Daniel SCHMICKRATH Conseil

70, rue Albert Berthelot - 77420 – Champs-sur-Marne -France

Tél : +33 (0)1 64 26 97 37/ 06 85 62 25 65 - EMail : info@schmickrath.eu

2. Composition/information sur les ingrédients

2.1 Nature chimique du produit : Préparation

Description : Produit à base de POLYORGANOSILANE + charges minérales inertes

2.2 Substances dangereuses

Produit : POLYMETHYL d'HYDROGENE OXYLOSILANE % : 8

3. Identification des dangers

3.1 Indication des dangers pour l'homme et l'environnement :

- Légèrement irritant pour les yeux
- Ne présente pas de risques particuliers à condition de respecter les indications du paragraphe 13 et la prescription réglementaire nationale ou locale en vigueur.

3.2 Risques physiques et chimiques : liquide combustible. Formation possible de mélange explosif vapeur/air au dessus de 200°C

3.3 Classification/risques spécifiques : Ce produit n'est pas classifiable comme « Matière dangereuse » d'après la classification CEE.

4. Mesures de Premier Secours

4.1 Inhalation : Néant

4.2 Contact avec la peau : Eliminer le produit avec un chiffon doux et absorbant

4.3 Contact avec les yeux : rincer abondamment en maintenant les paupières ouvertes

4.4 Ingestion : Ne pas faire boire. Appeler un médecin et lui indiquer la substance ingerée

5. Mesures anti-incendie

5.1 Moyens d'extinctions :

Indiqués : Sprinklers, extincteurs à poudre, à mousse, neige carbonique (CO2)

Contre indiqués : poudre alcaline.

5.2 Dangers spécifiques : liquide combustible. Durant la combustion se dégagent des gaz et vapeurs toxiques et inflammables.

5.3 Mesures particulières pour la lutte contre l'incendie : refroidir les contenants exposés à la chaleur avec de l'eau nébulisée.

5.4 Protection des Pompiers : Appareil respiratoire autonome isolé

NB : Les valeurs données ont été obtenues en laboratoire, elles sont indicatives, mais ne constituent pas une garantie

Daniel SCHMICKRATH

70, rue Albert Berthelot 77420 Champs-sur-Marne
Tél. +33 1 43 08 53 01 +33 6 85 62 25 65
info@schmickrath.eu schmickrath.eu

SILICRAFT 111 PARTIE B**6. Mesures en cas de fuites accidentielles**

- 6.1 Protections individuelles : Lunettes de protection, gants adaptés
- 6.2 Mesures de protection de l'environnement : En cas de fuites importantes agir pour limiter la fuite.
Ne pas déverser dans la nature ni les rivières
- 6.3 Epannage accidentel : récupérer le produit dans un conteneur idoine, étiqueter et fermer de manière adéquate, conserver le pour une élimination ultérieure
- 6.4 Neutralisation : Absorber le produit non récupérable au moyen de sable ou d'un absorbant inerte dans un conteneur idoine, ne pas utiliser de substances basiques.
- 6.5 Nettoyage/décontamination : Décontaminer le sol avec un solvant adapté auto émulsifiant puis rincer abondamment à l'eau.
- 6.6 Elimination : Eliminer le produit ou les résidus solides en les incinérant dans un centre qualifié.

7. Manipulations et stockage

- 7.1 Manipulations : Ne nécessite aucune intervention technique particulière si l'on respecte la fiche technique.
- 7.2 Stockage : ne nécessite aucune mesure technique ou particulière, respecter les règles usuelles du travail
- 7.3 Substances incompatibles : Les oxydants forts, alcalis et produits caustiques.
- 7.4 Conditionnements. Conteneurs en plastique ou en acier avec revêtement intérieur époxy

8. Limite d'exposition et équipements de protections personnelles

- 8.1 Mesures à caractère technique : ne nécessite aucune mesure spécifique ou particulière si l'on respecte les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielles.
- 8.2 Equipements de Protection individuelle : adopter des moyens de protection individuelle de caractère généraux
- 8.3 Normes et hygiène de protection générales sur le lieu de travail
Protection des yeux : lunettes de protection étanches
- 8.4 Mesures d'hygiène : Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer sur le poste de travail

9. Propriétés physico-chimiques

- 9.1 Aspect :
Forme : liquide visqueux
Couleur : Bleu
Odeur : sans
- 9.2 PH : non applicable.
- 9.3 Température de décomposition : > 200°C
- 9.4 Point éclair : > 200°C (vase clos selon norme ASTM D-56)
- 9.5 Température d'auto -inflammabilité : > 400°C
- 9.6 Propriété comburante : Non comburant selon les critères de la CEE
- 9.7 Pression vapeur : < 0,01 kpa à 20°C
- 9.8 Poids spécifique : 1,2g/cm3 à 25°C
- 9.9 Viscosité dynamique approx. 7000 mPa.s
- 9.10 Solubilité dans l'eau : Quasiment Insoluble
- 9.11 Solubilité dans les solvants organiques : Faiblement soluble dans l'acétone et l'Ethanol ; dispersif dans l'éther diéthylique (solubilité partielle), hydrocarbures aliphatiques, solvants chlorés
- 9.12 Autres informations : néant

10. Stabilité – réactivité

NB : Les valeurs données ont été obtenues en laboratoire, elles sont indicatives, mais ne constituent pas une garantie
2016/07

Daniel SCHMICKRATH

70, rue Albert Berthelot 77420 Champs-sur-Marne
Tél. +33 1 43 08 53 01 +33 6 85 62 25 65
info@schmickrath.eu

SILICRAFT 111 PARTIE B

10.1 Stabilité : Stable à T° ambiante

10.2 Réactions dangereuse : Réagit avec les composés chimiques à base d'Hydrogène mobile, en présence de sels ou de complexes métalliques. Développe un gaz hautement inflammable (hydrogène) qui peut générer un risque d'incendie.

10.3 Substances à éviter : (réagit avec) oxydant fort

10.4 Produit de décomposition dangereux : Par combustion ou par décomposition thermique, (pyrolyse) libère des vapeurs inflammables causant des risques de feu et d'explosions toxiques (quantité d'hydrogène potentiellement développable : 16l/kg)

11. Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aigu DL 50 dermique (rat) : >2000mg/kg
DL 50 orale (rat) :>2000mg/kg

11.2 Effets locaux : Peut provoquer une irritation légère et temporaire des muqueuses oculaires

12. Informations écologiques

12.1 Evolution dans l'environnement (persistance et bio-dégradabilité) non bio-dégradable, peu soluble

12.2 Bio accumulation : Non Bio accumulable

12.3 Ultime destination du produit : Décharges

13 Elimination des déchets

13.1 Elimination : les silicones vulcanisés peuvent être considérés comme des déchets industriels assimilables aux déchets urbains.

13.2 Informations écologiques supplémentaires : Ne pas rejeter le silicone dans la nature.

13.3 Code déchet : 07 02 99

13.4 Emballages contaminés : Pour les nettoyer, frotter et rincer avec un solvant adapté.

Pour l'élimination des solvants et des fûts décontaminés s'adresser aux centres spécifiques autorisés

13.5 Emballages : éliminer les emballages en conformité avec la législation en vigueur.

14. Normes de transport.

14.1 Terrestre : pas de réglementation

14.2 Maritime : pas de réglementation

14.3 Aérien : pas de réglementation

15. Informations réglementaires

15.1 Identification en conformité avec les directives CE : Pas classé.

Exempté d'obligation d'étiquetage en conformité avec les directives CE

15.2 Observations : Il est recommandé de se référer aux obligations locales, nationales et internationales.

16. Autres indications

Les informations données ci-dessus sont fondées sur notre connaissance du produit, elles sont données de bonne foi. Nous recommandons afin d'éviter tous risques, d'utiliser ce produit pour ce à quoi il a été initialement destiné.